

# Gestion conventionnelle des sinistres matériels auto – A USP

Aller plus loin pour aller plus vite  
dans le dédommagement des  
assurés victimes d'un  
accident matériel

**Code produit :** A USP

**Niveau :** Perfectionnement

**Modalité :** Présentiel

**Durée (en heure) :** 14.0

**Tarif :**

**Eligible DDA :** oui

**Public :** gestionnaires  
automobiles désirant mieux  
comprendre l'architecture de  
la convention IRSA

**Prérequis :**

aucun

## Objectif

- maîtriser la convention IRSA pour être efficace dans le règlement des sinistres matériels

## Programme de la formation

1. Rappel des notions essentielles de la convention
  - Implication
  - Non garantie
  - Notion de tiers
  - Computation des délais
  - Pertes financières
  - Preuves conventionnelles et leur hiérarchie
  - Principes généraux du barème
  - Solutions aux difficultés de qualification
2. Etude détaillée du règlement d'application pratiques : deux véhicules
  - Accidents de même sens
  - Accidents de sens inverse
  - Accidents de chaussées différentes
  - Accidents de stationnement
  - Interdictions
  - Exception
  - Cas pratiques : situations complexes
  - Spécificités des titres 3.1 et 3.2
3. Etude des accidents en chaîne
  - Véhicules non adhérents
    - Règlement de ces véhicules

- Recours entre adhérents
    - Exercices pratiques
- 4. Etude des carambolages
  - Substitution et défaillance du meneur de jeu
  - Chronologie des phases
  - Non garantie
  - Véhicules non adhérents
  - Formalisme et contestation à l'arbitrage
  - Conciliation et arbitrage
  - Exercices pratiques
- 5. Règlement des litiges
  - Actions judiciaires
  - Accord formel
  - Procédure d'escalade : formalisme et recevabilité
  - Conciliation et arbitrage

### Moyens d'évaluation

### Méthodes pédagogiques

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques</li> <li>• Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage</li> <li>• Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de cas pratiques</li> <li>• Exposés à partir d'un diaporama</li> <li>• Échanges d'expériences</li> <li>• Présentations et commentaires des principales jurisprudences</li> </ul> |
|--|---|